

Bois & Forêts *de Normandie*

Bulletin du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie
édité en collaboration avec ses partenaires de la forêt privée normande

Bulletin trimestriel
N°127 - Janvier 2013

Directeur de la Publication M. Xavier MORVAN

Actualités

- La gestion en futaie irrégulière
- Partenaires : Gardes particuliers
- Réunions forestières, témoignage d'un participant
- Calendrier du forestier normand 2013
- Fiche technique n°127 : Désigner des arbres d'avenir ; un fil conducteur pour gérer vos peuplements



éditorial

Des réunions d'information et de formation pour répondre à vos interrogations et préoccupations de propriétaires forestiers !

Chers propriétaires,

Si vous vous sentez isolés ou perdus face aux nombreuses questions que vous posent la gestion de votre patrimoine forestier, comme les réglementations qui s'appliquent sur vos bois ou sur comment marquer les éclaircies dans vos peuplements résineux,..., ne vous inquiétez pas de ce sentiment, car la gestion forestière est une affaire complexe.

C'est ainsi que le **FOGEFOR de Normandie** organise un cycle de formation de base à la gestion forestière tous les ans ou tous les deux ans, pour les propriétaires forestiers des deux régions. C'est pourquoi aussi, le Centre Régional de la Propriété Forestière et les organismes de développement forestier de Normandie s'attachent chaque année, en élaborant un programme de formation et d'information, à vous proposer des sujets au cœur des préoccupations actuelles des propriétaires de bois.

Le CRPFN propose ainsi des réunions de vulgarisation d'une demi-journée afin de répondre à vos interrogations sur :

- Comment marquer des éclaircies et pour quelles valorisations des bois ?
- Comment gérer une petite propriété (documents de gestion,...) ?
- Comment entretenir les jeunes peuplements (dégagements, tailles et plantations) ?
- Comment concilier les activités sylvicoles et cynégétiques ?

Les Syndicats de forestiers privés normands (76, 27, 61 et 14-50), vous permettent de vous informer des évolutions du contexte législatif et réglementaire.

La forêt est un apprentissage continu. Ainsi, pour les propriétaires qui possèdent de bonnes bases en gestion forestière, des formations sont proposées par le CRPFN ainsi que par les CETEF Normands, afin d'acquérir plus de compétences techniques, comme :

- Quelles alternatives aux herbicides ?
- Comment gère-t-on les peuplements de Chêne en irrégulier ?
- Quels itinéraires sylvicoles pour vos douglasiaies (régénération naturelle,...) ?
- Quels modes de commercialisation des bois et quelles techniques de renouvellement des peuplements ?

Ces réunions et ces formations sont des lieux d'échanges conviviaux entre propriétaires, gestionnaires et conseillers qui vous rendront concrets et abordables, des sujets complexes comme la gestion en futaie irrégulière, présentée dans ce nouveau numéro du Bois & Forêts de Normandie.

Bonne lecture et bonne année à tous... et, espérons-le, rendez-vous aux diverses réunions forestières de l'année 2013 !

Le président du FOGEFOR de Normandie,
Le président du CETEF Calvados - Manche
Le vice-président du CRPFN
Philippe Bocquet



CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE DE NORMANDIE
1, rue Georges Clémenceau - BP 20600
76235 BOIS-GUILLAUME cedex
Tél. : 02 35 12 25 80 - Fax : 02 35 12 25 81
normandie@crpf.fr
Site internet : www.crpf.fr

Avec la participation financière
de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie



La futaie irrégulière : définition et principaux objectifs

On qualifie de « futaie irrégulière » les peuplements forestiers constitués de tiges d'âges et de diamètres variés réparties pied à pied ou par bouquets. Contrairement à la futaie régulière, la distribution des diamètres y est hétérogène. De plus, ces peuplements présentent une stratification verticale qui permet un éclaircissement diffus favorable à l'ensemble des arbres, du stade semis jusqu'aux gros bois.

Le traitement irrégulier a pour objectifs principaux d'assurer :

- une production soutenue de gros bois de qualité ;
- et un remplacement progressif des gros bois récoltés par le recrutement de nouveaux arbres d'avenir.

Exemple de futaie irrégulière

Peuplement irrégulier, étagé et mélangé
diffusant la lumière jusqu'au sol

	Chêne		Hêtre
	Alisier		Charme
	Merisier		



CRPF de Bourgogne

Les passages en coupe sont plus légers mais aussi plus fréquents qu'en système régulier. En futaie irrégulière équilibrée, le prélèvement à chaque coupe doit se rapprocher de l'accroissement. Ces coupes combinent la récolte des arbres arrivés à maturité et l'amélioration au profit des tiges de meilleure qualité quel que soit leur diamètre.

Des travaux sont également nécessaires dans les semis et les jeunes bois pour permettre un renouvellement suffisant et de qualité.

Des peuplements propices à la gestion en irrégulier en Normandie

En Normandie, de nombreux peuplements correspondent à des taillis avec réserves, composés principalement de Chênes. Ces peuplements sont issus d'anciens taillis-sous-futaie dont la gestion traditionnelle, qui consistait à réaliser périodiquement des coupes à blanc de taillis tout en réservant quelques brins d'avenir, a peu à peu disparu. Ils ont donc évolué vers les taillis avec réserves actuels, dans lesquels dominent le plus souvent des gros bois (voire des très gros bois) accompagnés de brins de taillis vieillis dont la hauteur est assez proche des réserves. Ces peuplements présentent le plus souvent un sous-étage dense et fermé, qui bloque le processus de régénération d'essences nécessitant de la lumière comme les Chênes et ralentit le développement des petits bois d'avenir.

On appelle **conversion** le traitement transitoire qui consiste à passer progressivement d'un taillis-sous-futaie (ou d'un taillis simple) à une futaie (régulière ou irrégulière), sans substitution d'essence. Selon l'état initial du peuplement et l'état final désiré, une conversion réussie peut nécessiter plusieurs dizaines d'années.

Sous certaines conditions, ces taillis avec réserves se prêtent plutôt bien à une **conversion*** vers la futaie irrégulière, qui doit cependant être raisonnée.

Les atouts et faiblesses du traitement irrégulier

Le traitement en futaie irrégulière présente de nombreux atouts, dont certains ont fortement contribué à son développement récent.

Il permet de diminuer les risques, notamment vis-à-vis des tempêtes et des problèmes sanitaires. En effet, les peuplements irréguliers présentent une meilleure stabilité et une capacité de résilience accrue par rapport aux futaies régulières.

Ce traitement permet de limiter les sacrifices d'exploitabilité, et surtout, n'engendre aucune coupe rase. Le couvert forestier est donc constamment maintenu, rendant ce type de gestion compatible avec les principales réglementations paysagères ou environnementales.

Enfin, la futaie irrégulière permet une grande souplesse de gestion, par une meilleure adaptation aux fluctuations du marché du bois. Les investissements et les recettes sont mieux répartis dans le temps, ce qui évite les « à-coups » financiers entre générations pouvant survenir en système régulier, notamment lors des phases de renouvellement.

Pour en savoir plus :

ASSOCIATION FUTAIE IRRÉGULIÈRE, 2009 - Le traitement des futaies irrégulières – Valoriser les fonctions multiples de la forêt, 1

Fiche technique du CRPF Normandie - La gestion en futaie irrégulière, disponible à l'adresse suivante : <http://www.crpf.fr>

Plaquette du CRPF Bourgogne - Le traitement irrégulier des chênaies de Bourgogne, 62p, disponible à l'adresse suivante : <http://www.crpf.fr>

Futaie irrégulière

Cependant, certains inconvénients doivent être soulignés. Il est conseillé de pratiquer la gestion irrégulière sur des surfaces relativement grandes (en général, 10 ha minimum), de manière à pouvoir constituer des lots de bois d'un volume suffisant susceptibles d'intéresser les acheteurs.

De plus, il est encore difficile de trouver de la main d'œuvre qualifiée pour réaliser les travaux et les coupes spécifiques à la futaie irrégulière. La surface à travailler est plus importante que pour une éclaircie en futaie régulière, ce qui occasionne un surcoût. La qualité de l'exploitation est primordiale pour éviter des dégâts sur les arbres d'avenir. Les passages en coupe étant fréquents, l'ouverture de cloisonnements d'exploitation est très vivement conseillée pour limiter le tassement des sols par les engins. Les soins culturaux (dégagements, dépressages,...) sont indispensables pour la bonne réussite de la régénération.

En cas de doute sur la qualité génétique des arbres adultes ou de surabondance d'essences hors stations, une régénération artificielle par enrichissements peut s'avérer judicieuse.



Un suivi rigoureux et une gestion pointue

La gestion en futaie irrégulière est un **traitement sylvicole pointu qui exige de bonnes connaissances forestières**. Pour de bons résultats et une gestion durable sur le long terme, une **maîtrise fine du capital sur pied et de la lumière diffuse** s'avère indispensable.

Dans les taillis avec réserves, une trop forte mise en lumière par coupe rase de taillis pourra être temporairement favorable au développement des semis mais entraînera surtout celui de la végétation concurrente (ronce, bois blancs). Des dégagements de semis seront alors à réaliser mais ces interventions seront coûteuses. De plus, un éclaircissement direct trop important aura tendance à « salir » et déprécier les billes de pied des arbres de la futaie (apparition de gourmands sur le Chêne, coups de soleil sur le Hêtre,...).

A l'inverse, un taillis trop dense occasionnant une lumière au sol insuffisante ne permettra pas le développement des semis et favorisera l'installation d'essences d'ombre comme le Hêtre alors qu'une régénération en Chêne est souvent recherchée.



Le **passage à la futaie** indique le nombre de perches par hectare atteignant chaque année le diamètre de précomptage des arbres de la futaie. Il traduit le niveau de renouvellement du peuplement. Il est important de tenir compte de la qualité et du potentiel d'avenir des tiges passant à la futaie en fin de n° à (cf. fiche technique en fin de numéro).

Le traitement irrégulier est une sylviculture d'arbres qui tend à valoriser chaque tige. Il ne faut pas pour autant perdre de vue l'état général du peuplement et son évolution en fonction des interventions qui y sont pratiquées. Il est donc important de réaliser un suivi précis et régulier des peuplements traités en irrégulier. Pour cela, il est nécessaire de réaliser des inventaires qui, par comparaison, peuvent notamment servir à évaluer :

l'évolution de la **structure*** ;
le **passage à la futaie*** ;
l'accroissement du peuplement ;
la progression de la qualité globale.

La **structure** correspond à l'organisation spatiale d'un peuplement du point de vue de la répartition des tiges distinguée par catégorie de grosseur ou par strate.

On différencie habituellement :

- les petits bois (PB) de diamètre compris entre 17,5 et 27,5 cm ;
- les bois moyens (BM) de diamètre compris entre 27,5 et 47,5 cm ;
- les gros bois (GB) de diamètre supérieur à 47,5 cm.
- les très gros bois (TGB) de diamètre supérieur à 67,5 cm.

Suivant les circonstances, les inventaires peuvent être réalisés en plein (tous les arbres sont mesurés à partir d'un diamètre de précomptage déterminé) ou par mesures sur des placettes temporaires ou permanentes (inventaires statistiques).



L'importance du gestionnaire forestier

Comme vous avez pu le constater, le traitement en futaie irrégulière ne s'improvise pas. Il nécessite de bonnes connaissances techniques et une certaine expérience. Futaie irrégulière ne signifie pas non-intervention et absence de travaux. Si ce système se réclame « proche de la nature », l'intervention humaine reste indispensable pour orienter l'évolution des peuplements irréguliers vers une composition en essences adaptée (par exemple en favorisant les essences moins sensibles aux aléas climatiques, en réalisant des enrichissements...) et une amélioration globale de leur qualité.

Il est donc fortement recommandé de faire appel à un professionnel de la gestion forestière, si vous désirez appliquer ce traitement dans vos bois, d'autant plus qu'il nécessite des passages et un suivi plus fréquents qu'en traitement régulier.



Qu'est-ce qu'un Garde Particulier ? Quelles sont ses missions ?

Leurs missions : informer, alerter, protéger & défendre

Tout propriétaire forestier ou titulaire de droits réels sur un fonds (usufruitier, titulaire du droit de chasse ou de pêche), appelé à ce titre « commettant », a la possibilité de commissionner pour la surveillance et la protection de son bien (ou de ses droits) un garde particulier (GP). Exerçant majoritairement à titre bénévole, disposant d'une certaine disponibilité, aimant la Nature à ce point qu'il cherche à la protéger, il est capable de respecter les usagers tout en faisant appliquer la Loi sur son territoire de compétences. « Au service de la Nature et de la Loi », telle est sa devise.

En tant qu'agent verbalisateur ayant prêté serment devant un Tribunal d'instance et donc habilité à constater par procès-verbal tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont il a la garde, le garde particulier est dans ses missions placé sous la surveillance directe du Procureur de la République et sous l'autorité de son commettant.

Il doit être agréé par le Préfet du département dans lequel se situe la propriété désignée dans sa commission. L'agrément, pièce délivrée par la préfecture et devant être renouvelée tous les cinq ans, indique la nature des infractions que le garde particulier est chargé de constater, dans les limites des droits dont dispose son commettant.

L'Union des Gardes Particuliers de Normandie (UGPN)

Créée en février 2007, l'UGPN a un rôle fédérateur de niveau régional. Initiée par l'Eure et la Seine-Maritime, les départements de la Manche et du Calvados l'ont rejoint respectivement en novembre 2007 et juillet 2010. Sur le plan national, l'UGPN est aujourd'hui l'une des premières Unions régionales et constitue par ailleurs la plus importante avec un effectif de 800 gardes particuliers normands.

Dès sa création, l'UGPN s'est investie dans la **préparation des 5 modules de formation** fixés dans le Décret n°2006-1100 du 30 août 2006, qu'ils soient obligatoire (module 1 de base sur les droits, devoirs et limites de compétences) ou de spécialisation (notamment module 4 « Garde des Bois », module 2 « Garde-Chasse », module 3 « Garde-Pêche » et module 5 « Garde de Voierie et de Police du Domaine public routier »). Au travers des nombreux partenariats qu'elle tisse, l'UGPN fait en ce sens appel à des formateurs professionnels et compétents.

Perspectives

L'UGPN vise la constitution au niveau normand d'un noyau de Gardes polyvalents, formés sur l'ensemble des modules 1 à 5, disposant des compétences les plus étendues et capables de les exercer, pour la protection de la nature et l'ordre rural. Ces Gardes Particuliers, véritables « *Sentinelles de l'environnement* », doivent parfaitement collaborer avec les corps constitués de l'Etat, les autorités, les partenaires et seront leurs yeux, devant faire appel et obtenir de leur part toute aide en cas de difficultés ou d'anomalies sur leur territoire dépassant leurs compétences. L'UGPN encourage les propriétaires forestiers privés normands à utiliser les services de tels GP. Les Présidents d'Associations départementales de GP sont ainsi à votre disposition (voir leurs coordonnées ci-après).

Contacts départementaux

Habituées des procédures d'agrément, les Associations départementales font le lien avec l'Administration et pourront aider tout commettant à l'obtention dans les plus brefs délais de la **carte d'agrément** de leur(s) GP. Encadrés dans une **structure associative reconnue** et établissant des contacts fréquents auprès de partenaires prodiguant conseils et informations, les GP adhérents pourront par ailleurs y obtenir aux meilleures conditions les attributs de fonction et la tenue.

A votre disposition : les Présidents d'Associations départementales :

Seine-Maritime M. Didier SAVALLE, 532 côte de Radicatel, 76170 SAINT JEAN DE FOLLEVILLE
Tél : 09.54.03.47.50 et 06.70.65.80.52 Mél : d.savalle@free.fr

Eure M. Daniel BLUET, 17 rue du Clos, 27340 DAMPS
Tél : 02.35.23.06.81 et 06.80.60.45.73 Mél : danielblublu@yahoo.fr

Manche M. Jean-Pierre GOUET, Bois Angerville, 14260 SAINT GEORGES D'AUNAY
Tél : 02.31.77.09.34 et 06.07.28.54.20 Mél : fdgpm50@orange.fr

Calvados M. Jean-Jacques CHEVALIER, Les Hauts du Solier – Mont Canisy, 14800 TOURGEVILLE
Tél : 02.31.98.46.60 et 06.16.51.82.02 Mél : jjchevalier14@orange.fr

Pour en savoir plus :

Dossier Gardes des bois particuliers, Forêts de France n°558, nov. 2012, p.19-28

Les réunions forestières, une formation et une base d'échanges pour gérer ses bois

André ACHARD possède un bois de 30 ha dans la Manche. Il assiste régulièrement aux réunions de propriétaires organisées par le CRPF et les autres organismes de la forêt privée*. Une assiduité qui lui a appris beaucoup et qui ne le lasse pas. Quel intérêt y trouve-t-il ?



Pourquoi participez-vous à des réunions forestières ?

J'ai eu en 2002 l'occasion d'acheter, en regroupant plusieurs lots non soumis à un Plan Simple de Gestion (PSG), un bois pour un total d'un peu moins de 30 ha.

Un PSG devenait donc obligatoire et même si mon activité professionnelle m'avait amené à fréquenter de nombreux sylviculteurs ou ingénieurs forestiers, mes connaissances en sylviculture étaient très limitées. Un expert a établi pour moi le PSG et j'ai vite compris que si je voulais être vraiment impliqué dans les prises de décisions, je devais impérativement compléter mes connaissances.

Les réunions forestières et une session au FOGFOR m'ont paru la solution idéale.

Venez-vous régulièrement à ces réunions et pour quels intérêts ?

La nature de mon bois essentiellement du taillis feuillus m'amène à participer principalement à des réunions qui me concernent directement. Je me rends parfois aussi à des réunions dont le thème n'est pas vraiment essentiel pour moi, mais j'y parfaits mes connaissances et surtout j'y rencontre d'autres acteurs de la filière, avec qui nous pouvons discuter de nos expériences et problèmes communs.

Pourquoi avez-vous suivi une réunion spécifique sur les éclaircies en 2012 ?

Pour mes petites surfaces de taillis, je marque moi-même dans mes cépées de châtaigniers, ce qui doit être enlevé. Je participe donc le plus souvent possible aux réunions forestières, parfois même pour revoir un point déjà étudié, une piqûre de rappel est souvent très utile !



Monsieur Achard a assisté le lundi 29 octobre 2012 à la réunion sur « les Eclaircies » au Bois de Canon (14). Sur un parcours en forêt passant par de jeunes futaies feuillues et résineuses, des taillis avec réserves ; différentes techniques ont été expliquées, par exemple :

Comment utiliser les normes de sylviculture et la surface terrière ? Calculer le bon prélèvement, désigner les arbres d'avenir...

Comment organiser un chantier d'exploitation et quels débouchés pour les résineux ? Avec la participation d'un exploitant scieur.

* Si vous aussi, vous êtes intéressés pour participer aux réunions, vous trouverez le programme annuel des réunions de vulgarisation et de formation 2013 sur la page suivante. Retrouvez les également sur le site du CRPFN : <http://www.crpfn.fr/>.

Réunions CRPF : elles sont gratuites et accessibles à tous. Renvoyez-nous ce coupon réponse, au siège à Bois-Guillaume avant le 1er mars 2013

Assemblées générales de Coopératives et de Syndicats de Propriétaires Forestiers (SPF) : les adhérents sont invités par courrier.

CETEF : chaque CETEF convie ses membres. Mais si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous inscrire ponctuellement pour une réunion.

Coupon à renvoyer au :

CRPF de Normandie
1, rue Georges Clémenceau
BP 20600
76235 Bois Guillaume CEDEX
Tél : 02.35.12.45.64
Fax : 02.35.12.25.81
E.mail : normandie@crpf.fr

Retournez ce coupon, ou un mail, en indiquant les numéros des réunions auxquelles vous souhaitez être invité(e).

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Commune de situation de la forêt :

.....

Numéro des réunions :

.....

.....

.....

Quels thèmes souhaiteriez vous aborder lors des réunions 2014 ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Agenda 2013 du Forestier Normand

N°	Date	D*	Organisme Organisateur	Sujet	Lieu	Dép.
1	Sam. 9 mars 2013	J	CETEF Haute-Normandie	Assemblée générale/ Questions à se poser avant de régénérer	Haute-Normandie	
2	Ven. 15 mars 2013	A	CRPF	Sylviculture du Chataignier	Agglomération Rouennaise	76
3	Ven. 15 mars 2013	J	CETEF 14-50-61	Assemblée générale / 50 ans du CETEF de l'Orne	Orne	61
4	Ven. 22 mars 2013	A	CRPF	Suivi des jeunes peuplements	Manche	50
5	Ven. 22 mars 2013	A	CRPF	Gestion d'une petite propriété	Orne	61
6	Ven. 5 avril 2013	A	CRPF	Gestion d'une petite propriété	Seine-maritime	76
7	Sam. 6 avril 2013	J	CRPF	Gestion du Chêne en futaie irrégulière (1J)	La Neuve-Lyre	27
8	Sam. 13 avril 2013	J	SFP 14-50	Assemblée générale	Saint-Lô	50
9	Ven. 19 avril 2013	A	CRPF	Suivi des jeunes peuplements	Calvados	14
10	Ven. 19 avril 2013	A	CRPF	Equilibre sylvo-cynégétique	Orne	61
11	Sam. 20 avril 2013	J	SFP 61	Assemblée générale	Orne	61
12	Sam. 27 avril 2013	J	SFP 76	Assemblée générale	Seine-maritime	76
13	Ven. 7 juin 2013	J	CETEF 14-50-61	Intensification des éclaircies résineuses et feuillues	Saint-Omer	76
14	Sam. 8 juin 2013	J	CETEF Haute-Normandie	Organisation d'un chantier d'exploitation	Haute-Normandie	76
15	Ven. 14 juin 2013	A	CRPF	Sylviculture du Mélèze	Manche	50
16	Ven. 28 juin 2013	A	CRPF	Suivi des jeunes peuplements	Seine-maritime	76
17	Ven. 6 sept. 2013	J	CETEF Perche et Beauce	Interventions culturelles et sylvicoles, le long d'un cycle forestier	Eure et Loir	28
18	Ven. 27 sept. 2013	A	CRPF	Gestion en futaie irrégulière	Gaillefontaine	76
19	Ven. 4 octobre 2013	A	CRPF	Les éclaircies des peuplements feuillus et résineux	Ouest-Calvados	14
20	Ven. 4 octobre 2013	J	CRPF	Quels itinéraires sylvicoles pour vos Douglas (régénération naturelle,...)	Eure	27
21	Sam. 12 oct. 2013	J	CETEF Haute-Normandie	Estimation d'une coupe (volume et qualité)	Haute-Normandie	76
22	Ven. 18 oct. 2013	J	CETEF 14-50-61	Techniques alternatives aux herbicides pour l'entretien des plantations	Calvados	14
23	Ven. 25 oct. 2013	A	CRPF	Les éclaircies des peuplements feuillus et résineux	Orne	61
24	11 ou 12 ou 18 ou 19 oct. 2013	J	CETEF Perche et Beauce	Evolution du Douglas au sein de la forêt française		
25	22 ou 23 oct. 2013	J	CETEF 14-50-61 + SFP 14-50	Le sylviculteur de demain	Basse-Normandie	14
26	Ven. 12 avril 2013 à confirmer		SFP 27	Assemblée générale	Eure	27
27	**		CFR	Assemblée générale	Seine-maritime	76
28	Ven. 22 février 2013		Coforouest	Assemblée générale section Basse-Normandie	Basse-Normandie	
29	Lun. 4 mars 2013		Coforouest	Assemblée générale section Haute-Normandie	Maison de la Forêt Evreux	
30	**	A	CRPF	Réunions animation NATURA 2000	Haute et Basse-Normandie	14-76

*D : J : journée ; A : après-midi

**Les lieux et dates des réunions non connus à ce jour seront précisés en temps utiles aux personnes pré-inscrites

Voyage d'étude inter CETEF en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (changement climatique,...) :

Semaine du 9 au 13 Septembre

Pour tout renseignement, veuillez l'indiquer au coupon réponse.